

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public  
Consultation du 2 juillet 2021 au 23 juillet 2021**

**Projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000  
« Nord Bretagne DH » - FR2502022**

Deux avis ont été émis lors de la consultation.

Ces deux avis émanent des CRPME de Normandie et de Bretagne. L'avis du CRPME de Bretagne ne soulève que des points de vigilance rappelés dans la synthèse des commentaires du public. Seul l'avis du CRPME de Normandie émet une proposition de modification du projet d'arrêté : le site étant situé en grande partie dans les eaux normandes, il serait selon cet avis pertinent que l'appellation du site en soit modifiée en conséquence. Aucune proposition n'est toutefois émise quant à ce que pourrait être cette nouvelle appellation.

Pour les raisons suivantes, il est proposé de ne pas tenir compte de cette demande :

- La décision d'exécution UE n°2019/19 de la commission du 14 décembre arrêtant la 12ème actualisation de la liste des sites d'intérêt communautaire pour la région biogéographique atlantique reconnaît d'ores-et-déjà l'existence du site sous l'appellation « Nord Bretagne DH ». Pour des raisons de conformité, il n'est donc pas possible de modifier cette appellation ;
- Le périmètre de ce site se superpose en totalité avec le périmètre désigné au titre de la directive Oiseaux dont l'appellation est « Nord Bretagne DO » (FR2512005) : pour des raisons de cohérence, il est donc préférable de maintenir la dénomination du site désigné au titre de la directive Habitats-Faune-Flore en l'état.

Il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version originelle telle que soumise à la consultation du public.